



*Un œil expert à vos côtés, depuis 1992*

**RAPPORT D'AUDIT DES ÉTATS  
FINANCIERS  
DE LA FÉDÉRATION HAITIENNE DE  
FOOTBALL**

**POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**JUIN 2024**

## Table des matières

<b>SOMMAIRE EXECUTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>NOTES CONCLUSIVES .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Les états financiers.....</b>	<b>3</b>
<b>2. L'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.....</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT DÉTAILLÉ.....</b>	<b>5</b>
<b>I. HISTORIQUE DE L'ORGANISATION.....</b>	<b>5</b>
<b>II. OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION.....</b>	<b>6</b>
<b>III. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION.....</b>	<b>12</b>
<b>A. OPINION DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS.....</b>	<b>12</b>
<b>B. ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS.....</b>	<b>14</b>
<b>C. RAPPORT SUR LA CONFORMITÉ AVEC LES TERMES DE L'ACCORD LES LOIS             ET LES RÈGLEMENTS APPLICABLES.....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE 2 : RAPPORT DÉTAILLÉ SUR LES TAXES NON-PRÉLEVÉES.....</b>	<b>34</b>

## SOMMAIRE EXECUTIF

Port-au-Prince, le 26 juin 2024

**Monsieur Patrick MASSENAT**  
**Secrétaire Général**  
**Fédération Haïtienne de Football (FHF)**  
**Port-au-Prince, Haïti**

Monsieur le Secrétaire Général,

Le CEGEC a le plaisir de vous communiquer en substance les résultats de la vérification des états financiers de la Fédération Haïtienne de Football pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Nous avons testé la fiabilité des informations présentées aux états financiers ainsi que les documents de support accompagnant les revenus et les dépenses et procédé à une évaluation du système de contrôle interne, incluant le système comptable. Nos tests s'étendaient aussi à la conformité des opérations de l'Organisation avec les lois et les règlements applicables.

### NOTES CONCLUSIVES

#### 1. Les états financiers

Les états financiers vérifiés comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état des résultats, l'état du solde de fonds en main ainsi que l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Nous n'avons pas eu de restrictions à l'application de notre programme d'audit.

À notre avis, les états financiers que nous avons audités présentent fidèlement, à tous égards significatifs, la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2023 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date en conformité avec la méthode de la comptabilité d'exercice décrite à la note 2.

#### 2. L'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne

Nous avons évalué l'environnement de contrôle de l'organisation en vue d'évaluer ses risques d'opération et de déterminer nos procédures d'audit. L'approche utilisée nous obligeait à étendre notre évaluation à la fois au contrôle administratif, financier et comptable et au suivi des recommandations de l'audit antérieur.

Notre avis est que le système de gestion et de contrôle interne en place au 31 décembre 2023, dans sa conception et sa mise en œuvre, était suffisant et adéquat pour garantir la protection des actifs et l'utilisation des ressources de l'Organisation aux fins pour lesquelles elles étaient prévues en conformité avec sa mission et ses objectifs institutionnels. Les recommandations que nous avons formulées pour le renforcement du système de contrôle interne sont présentées dans la lettre de gestion.

### 3. La conformité avec les lois, les règlements établis et les contrats avec les tierces parties (bailleurs, clients, fournisseurs, etc.)

Nous avons effectué des tests de conformité sur le respect des lois applicables, des clauses des contrats engageant l'Organisation envers les partenaires internes, sur la conformité des opérations avec les règlements internes établis. Notre objectif est de nous assurer que les états financiers ne sont pas empreints d'irrégularités et de nous prononcer sur la conformité de l'Organisation aux termes des accords la liant aux partenaires internes et externes, aux créanciers, aux lois et aux règlements applicables en conformité avec notre mandat de vérification. Les tests que nous avons effectués ont révélé que les taxes sur le payroll ont été sous-évaluées et les taxes sur les contrats de services ou de loyer n'ont pas été prélevées. Le montant qui devrait être prélevé pour ces taxes s'élève à 1,878,958.59 HTG (Tableau # 2). Par ailleurs, les prélèvements effectués pour l'ONA ont été sous-évalués de 100,082.26 HTG (Annexe 2). Ces manquements par rapport à la législation fiscale et sociale génèrent un passif éventuel de 1,979,040.86 HTG au moins pour l'Organisation.

Excepté pour l'effet des situations ci-dessus décrites, à notre avis, les opérations de la FHF ont été conformes à tous égards significatifs aux lois et aux règlements applicables.

Ce rapport est adressé au Secrétariat Général et au Comité de Normalisation de la FHF. Une fois validé par ces instances, son accessibilité n'est pas limitée.



**AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA FÉDÉRATION HAÏTIENNE DE  
 FOOTBALL POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE  
 2023**

**RAPPORT DÉTAILLÉ**

**I. HISTORIQUE DE L'ORGANISATION**

La Fédération haïtienne de football (FHF) est une association regroupant les clubs de football d'Haïti et organisant les compétitions nationales et les matchs internationaux de la sélection d'Haïti. Fondée en 1904, la FHF est affiliée à la FIFA depuis 1934 et est membre de la CONCACAF depuis 1961. La Fédération Haïtienne est dotée d'une claire mission qui consiste à réguler, encadrer et promouvoir le développement du football sur le territoire national Haïtien. En termes de vision, la FHF se veut être une organisation professionnelle, performante et efficace qui assure le développement du football sur toute l'étendue du territoire national haïtien. Ses valeurs sont fondées sur les quatre piliers suivants : le respect, l'excellence, la bonne gouvernance et le plaisir.

La FHF obtient son financement de l'Etat Haïtien par le biais du budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports, des organismes régionaux et international dont elle est membre : la CONCACAF et la FIFA. Les revenus et les dépenses de la FHF sur les deux dernières sont résumés dans le tableau ci-contre :

**Tableau # 1 : Sommaire des Résultats**

	<b>2023</b>		<b>2022</b>
Revenus	824,866,444		251,729,686
Dépenses	808,102,955		258,016,922
<b>Excédent/ déficit de fonds</b>	<b>16,763,489</b>	<b>-</b>	<b>(6,287,236)</b>

## II. OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION

L'objectif de l'audit financier consiste pour la firme d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière de la Fédération Haïtienne de Football au 31 décembre 2023. Spécifiquement, il s'agissait pour la firme de :

- ✓ Contrôler la tenue des comptes ;
- ✓ Vérifier l'éligibilité des activités financées et leur matérialisation ;
- ✓ Contrôler la justification des dépenses : existence et authenticité des pièces justificatives, classement et archivage ;
- ✓ Évaluer la qualité des dépenses réalisées avec les financements reçus ;
- ✓ Exprimer une opinion sur la fiabilité des rapports de l'exercice 2023 ;
- ✓ S'assurer que les services qui gèrent les fonds de la FHF respectent les procédures décrites dans le référentiel interne de la FHF ;
- ✓ S'assurer que les mécanismes de contrôle interne sont opérants et formuler des recommandations pour les améliorer ;
- ✓ Formuler des recommandations pour le renforcement des capacités de gestion administrative et financière à la FHF.

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- ✓ Les états financiers sont contrôlés ;
- ✓ Les pièces justificatives des dépenses sont contrôlées ainsi que leur classement et leur archivage ;
- ✓ Les activités et dépenses non éligibles sont détectées ;
- ✓ Les fonctions de contrôle interne sont évaluées ;
- ✓ L'application des règles d'exécution des dépenses, de gestion comptable et financière est contrôlée en vis-à-vis des dispositions convenues dans le manuel de procédures de la FHF ;
- ✓ Des recommandations sont formulées pour améliorer la gestion des ressources de la FHF.

Dans les détails, nos procédures d'audit que nous avons utilisées ont couvert les points suivants :

### a. Fiabilité des informations de nature financière

Nous avons examiné les états financiers de l'institution de façon à exprimer une opinion sur leur exactitude et leur conformité aux normes internationales de comptabilité. Cet examen comprend la vérification de l'état des revenus et des dépenses de la période auditée (Janvier -Décembre 2023).

## **b. Revenus**

En ce qui concerne les revenus, nous les avons testés à 100 %. De manière spécifique, nous avons :

- Vérifié l'exactitude et l'intégralité des revenus rapportés en révisant les justificatifs des revenus gagnés ou obtenus dans la forme de subvention ;
- Réconcilié les fonds enregistrés aux livres comptables avec les montants rapportés ;
- Vérifié si les revenus produits (intérêts générés par les comptes de banque ou de placement) ont été pris en compte dans les états financiers ;
- Vérifié que les services obtenus par les bénéficiaires, relatifs aux fonds des projets ou programmes, ont été utilisés en accord avec les termes des contrats, ou, à défaut conformément à l'accord explicite donné par les bailleurs de fonds.

## **c. Les dépenses**

En ce qui concerne les dépenses, nous les avons testées aussi à 100 %. Nous avons vérifié :

- Si les dépenses ont été supportées et étaient à la charge de l'institution ;
- Si les dépenses se rapportent aux activités ou programmes gérés par l'organisation ;
- Si les dépenses sont justifiées par des documents appropriés et sont correctement comptabilisées ;
- Si les dépenses ont été supportées et payées dans les délais contractuellement autorisés pour les actions couvertes par la période sous audit ;
- Si les dépenses chargées ont été correctement autorisées, conformément au (x) contrat (s) ou l'autorité établie ;
- Si les dépenses encourues sont éligibles et ont été encourues dans le cadre des activités de l'Organisation ;
- Si les dépenses encourues ont respecté la base contractuelle, le budget ainsi que le cadre légal haïtien ;
- Si les dépenses ont été raisonnables ;
- Si les dossiers ont été bien tenus et si les écritures concernant les dépenses ont été correctes.

#### **d. Les postes du bilan**

Nous avons testé la régularité des postes de bilan les plus pertinents :

##### Encaisse et déboursés

Nous nous sommes assurés que tous les décaissements sont enregistrés dans les supports prévus à cet effet, qu'ils ont été pris en compte pour l'établissement des états financiers et qu'ils sont adossés à des pièces justificatives. De manière détaillée nous avons vérifié :

- L'existence, pour chaque décaissement d'une pièce justificative dûment signée par le(s) responsable(s) autorisé(s), et correctement enregistrée pour être prise en compte dans le cadre de l'établissement des états financiers ;
- Les personnes autorisant les paiements ;
- La protection des avoirs par conservation en lieu sûr des carnets de chèques ;
- L'existence éventuelle de paiements exceptionnels. Ces opérations doivent être autorisées formellement par le(s) responsable(s) qualifié(s) ;
- Le contrôle arithmétique des pièces justificatives et des listes de pièces justificatives ;
- L'émission des chèques en suite numérique, sans saut de séquence ;
- Les inventaires périodiques des soldes en caisse et des soldes bancaires par réconciliation bancaire ;
- L'authenticité des pièces justificatives ;
- L'application des procédures de passation de marchés.
- Que les décaissements et les recettes enregistrées correspondent à la réalité des flux financiers ;
- Qu'il n'y ait pas de paiement non autorisé par une personne qualifiée ;
- L'absence de dépenses réglées deux ou plusieurs fois ou de paiements fictifs sur la base de pièces justificatives irrégulières (pièces fictives, photocopie de pièces déjà remboursées antérieurement, réutilisation d'une même pièce, etc....).

#### **e. Examen des soldes et rapprochements comptables**

Nous avons vérifié les soldes de début et de fin de période d'exécution budgétaire. Le rapprochement comporte :

- Le contrôle des soldes en banque confirmés par la banque ;
- Le contrôle arithmétique du rapprochement ;
- Le contrôle des éléments en suspens et la validation des écarts dus ;
- Les recettes et/ou dépenses enregistrées dans la comptabilité et non enregistrées en banque ;
- Les recettes et/ou dépenses enregistrées en banque et non encore imputées dans la Comptabilité ;
- Les transferts de fonds en cours (le cas échéant) et les chèques en circulation ;
- Analyser les soldes des comptes au début de l'exercice et l'impact éventuel sur les états financiers à la date de clôture de l'année 2023.
- Examiner les conciliations bancaires de tous les comptes de l'institution ;
- L'obtention des confirmations bancaires des soldes de banque à la date de clôture de l'exercice ;
- La révision des opérations inter-comptes et leur comptabilisation.

#### **f. Placements**

L'organisation n'a pas eu de placement au 31 décembre 2023.

#### **g. Comptes à recevoir ou débiteurs divers**

- Vérifier l'existence des comptes-à-recevoir ou débiteurs divers, examiner la liste des comptes à recevoir selon leur âge et les procédures de gestions en place ;
- Examiner les mouvements effectués au cours de la période ;
- Revoir les méthodes de création de provisions pour créances douteuses et de radiation des comptes-à-recevoir ;
- Régulariser les provisions créées pour les comptes à recevoir.

#### **h. Immobilisations**

- Obtenir la liste détaillée des immobilisations ;
- Vérifier les acquisitions de l'exercice et leurs mises au rancart s'il y en a, leur localisation ;
- Revoir le système d'identification ;
- Revoir les méthodes d'amortissement utilisées en conformité avec la loi ;
- Réviser les calculs d'amortissement le cas échéant.

#### **i. Comptes à payer**

- Vérifier l'existence des comptes à payer et examiner la liste de ces comptes et les procédures de gestion en place ;

- Examiner les mouvements effectués au cours de la période et la conformité des soldes ;
- Confirmer au besoin les soldes des comptes inactifs ;
- Obtenir les informations relatives aux emprunts et s'assurer de leur bonne comptabilisation ;
- Revoir les découverts de banque, les dépenses d'intérêt et leur justificatif.

**j. Comptes de capitaux**

- Examiner et vérifier le solde et la composition des comptes de capitaux de l'Organisation.

**k. Respect des PCGR**

- Voir si les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) ;
- Rapporter les situations de non-conformité par rapport aux PCGR.

**l. Le respect du référentiel comptable défini**

- Prendre connaissance des politiques ou procédures établies (celles de l'institution et / ou celles des bailleurs) ;
- Voir si les opérations sont menées en conformité avec les politiques et procédures établies.

**m. Évaluation du Contrôle Interne**

Nous avons évalué la structure de contrôle interne en place afin d'obtenir une compréhension suffisante des politiques et procédures de contrôle pertinent et de déterminer dans quelles mesures lesdites politiques et procédures ont été mises en application. Notre rapport identifie les principales catégories de la structure du contrôle interne et toutes les conditions qui méritent d'être signalées. Ainsi, nous avons concentré notre évaluation sur l'environnement de contrôle, le système comptable et les procédures de contrôle.

L'emphase a été mise sur les politiques et procédures qui révèlent la capacité de l'institution à enregistrer, traiter, résumer et rapporter les données financières et à assurer leur conformité aux termes des lois et aux règlements établis. Notre évaluation inclut, entre autres, les systèmes de contrôle relatifs :

- Aux risques de gestion en relations avec les opérations ;
- À la raisonnable et la justification des dépenses ;

- Aux droits de signature et à la validation des chèques ;
- À la gestion des liquidités en main et en banque ;
- Aux politiques et pratiques d'approvisionnement ;
- Aux fonctions de réception et de stockage ;
- À la gestion des ressources humaines telles que le contrôle des présences, de la performance des employés, des salaires et des avantages sociaux ;
- À la gestion et à la disposition des biens (tels que les véhicules, les équipements, les matériels, etc.) ;
- À la gestion de conformité avec les termes de l'accord, des lois et des règlements en vigueur.

**n. Contrôle des systèmes d'inventaire**

- Obtenir et évaluer les politiques et procédures en matière d'inventaire ;
- Voir si les politiques et procédures sont suivies ;
- Évaluer le rapport d'inventaire ;
- Analyser les acquisitions, les utilisations ou les mises au rancart de la période ;
- Évaluer la méthode utilisée et la cohérence de son application ;
- Vérifier que les actifs existent, qu'ils sont détenus par l'institution et sont correctement évalués au bilan ;
- Évaluer les procédures de comptabilisation des biens durables acquis et obtenir l'inventaire de ces biens pour examen ;

**o. Révision des événements postérieurs à la clôture**

Nous enquêter des événements postérieurs à la date du bilan et évaluer leur impact sur les états financiers et reporter par voie de notes les événements qui pourraient avoir un impact significatif sur les soldes rapportés.

### **III. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION**

#### **A. OPINION DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS**

Port-au-Prince, le 26 juin 2024

**Monsieur Patrick MASSENAT**  
**Secrétaire Général**  
**Fédération Haïtienne de Football (FHF)**  
**Port-au-Prince, Haïti**

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons vérifié les états financiers de la Fédération Haïtienne de Football (FHF) qui comprennent le bilan, l'état du solde de fonds au 31 décembre 2023, l'état des revenus et des dépenses, l'état de l'évolution de la situation financière de l'Organisation pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexées, incluant le résumé des principales méthodes comptables.

#### **Opinion**

À notre avis, les états financiers que nous avons audités présentent fidèlement, à tous égards significatifs, la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2023 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date en conformité avec la méthode de la comptabilité d'exercice décrite à la note 2 a.

#### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons conduit notre vérification en conformité avec les normes internationales de vérification. Ces normes requièrent que nous planifions et conduisons la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne soient pas entachés d'irrégularités significatives. Notre vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le Directoire de la FHF ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous n'avons pas eu de limitations dans l'application des procédures d'audit que nous avons prévues. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers.

Notre rapport n'a pas été l'objet de révision de qualité de la part d'une firme ou d'un Consultant externe. Nous croyons cependant que le programme et les procédures d'audit que nous avons appliqué fournissent une base raisonnable pour notre opinion.

Nous avons établi le seuil de matérialité à 0.5% des dépenses présentées aux états financiers. Ce qui donne 4,040,514.80 HTG. Nous considérons que les erreurs ou anomalies en deçà de ce seuil n'affecteraient pas globalement la fiabilité des états financiers. Le montant des ajustements effectués pour les taxes non prélevées ou sous-évaluées est de 1,979,040.86 comme le montrent le tableau ci-contre :

**Tableau # 2 : Sommaire des taxes et ONA non prélevés (Annexe 2 pour détails)**

<b>1. Sous-évaluation de taxes</b>	28,273.01	
Taxe de 2 % sur les honoraires des contractuels		
IRI	482,169.08	
CFGDCT	16,680.37	
CAS	16,680.37	
FDU	16,680.37	
TMS	514,131.70	
Total sous-évaluation de taxes		1,074,614.90
<b>2. Non-prélèvement de taxes</b>	467,135.00	
Acompte de 2 % non Prélevé		
Acompte de 10 % sur loyer non prélevé	291,805.00	
Acompte de 15 % non prélevé sur prime payée à un étranger	40,800.00	
Acompte de 10 % non prélevé sur boni	4,603.69	
Sous-total non-prélèvement de taxes		804,343.69
Total taxes sous-évaluées et non-prélevées		1,878,958.59
<b>3. Ecart relevé sur les prélèvements pour ONA</b>		100,082.26
<b>Total passif éventuel pour taxes sous-évaluées, non-prélevées et ONA sous-évalué.</b>		<b>1,979,040.85</b>

## B. ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

### FÉDÉRATION HAÏTIENNE DE FOOTBALL

#### Bilan

au 31 décembre

(exprimé en gourdes Haïtiennes)

	Notes	2023	2022
<b>ACTIF</b>			
<u>Court- terme</u>			
Encaisse	3	87,835,008	57,202,585
Autres débiteurs	4	229,134	306,889
<b>Total court terme</b>		<b>88,064,142</b>	<b>57,509,474</b>
<u>Long terme</u>			
Immobilisations nettes	Annexe 1	121,450,748	136,401,130
<b>Total long terme</b>		<b>121,450,748</b>	<b>136,401,130</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>209,514,890</b>	<b>193,910,604</b>
<b>PASSIF</b>			
<u>Court terme</u>			
Taxes et cotisation sociale à payer	5	1,741,037	2,558,140
Comptes à payer	6	3,564,983	14,390,764
<b>Total passif court terme</b>		<b>5,306,021</b>	<b>16,948,904</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>5,306,021</b>	<b>16,948,904</b>
<b>SOLDE DE FONDS</b>			
Solde de fonds		204,208,869	176,961,701
<b>TOTAL SOLDE DE FONDS</b>		<b>204,208,869</b>	<b>176,961,701</b>

TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS

209,514,890

193,910,604

Préparé par:

Approuvé par:

  
Cabinet d'Études de Gestion  
d'Économie et de Comptabilité  
*Un œil expert à vos côtés, depuis 1992*  
François Charrier, CPAH  
+509 3701-6808 | +509 3701-6809  
cegechaiti@cegechaiti.ht  
www.cegechaiti.ht  
Directeur Associé  
NIF: 003-138-279-1



  
Patrice Massénat  
Secrétaire  
Générale  
NIF: 003-398 4074

**FÉDÉRATION HAITIENNE DE FOOTBALL**  
**État des résultats**  
**pour l'exercice terminé le 31 décembre**  
(exprimé en gourdes Haïtiennes)

<b>Revenus</b>	<b>Note</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b><u>Revenus de Subventions</u></b>			
Revenus de subvention FIFA	7	708,332,707	202,332,173
Revenus de subvention CONCACAF	8	91,453,402	40,762,212
Subvention de l'État Haïtien		23,500,000	-
<b>Sous-total</b>		<b>823,286,109</b>	<b>243,094,385</b>
<b>Autres revenus</b>	9	1,580,335	8,635,301
<b>Total Revenus</b>		<b>824,866,444</b>	<b>251,729,686</b>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses liées au personnel	10	52,807,501	34,696,403
Honoraires professionnels	11	15,472,872	9,700,944
Frais de transport et de voyage	12	236,855,969	82,170,619
Frais d'hôtel		84,004,337	33,596,579
Autres frais d'hébergement		2,169	197,419
Frais de repas		3,152,083	5,684,823
Perdiem des membres du comité		2,630,213	2,785,629
Frais d'entraînement et de compétition	13	348,279,753	64,310,148
Equipements sportifs et uniformes		9,065,770	4,204,220
Entretien et réparation	14	1,002,367	675,416
Carburant et lubrifiant	15	2,231,123	885,365
Frais généraux	16	19,210,029	10,902,189
Autres dépenses	17	595,713	848,145
<b>Total dépenses</b>		<b>775,309,899</b>	<b>250,657,900</b>
<b>Résultat avant amortissement et gain ou (perte) sur change</b>		<b>49,556,545</b>	<b>1,071,785</b>
Amortissement	Annexe 1	(16,090,847)	(15,379,733)
Gain (perte) sur change		(16,702,208)	8,020,711
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>16,763,489</b>	<b>(6,287,236)</b>

**FÉDÉRATION HAITIENNE DE FOOTBALL**  
**Évolution du solde de fonds**  
**au 31 décembre**  
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>176,961,701</b>	<b>183,138,371</b>
Excédent ou déficit	16,763,489	(6,287,236)
Variation du redressement des exercices antérieurs	13,212,779	110,566
Variation du solde de fonds	(2,729,100)	-
<b>Solde de clôture</b>	<b><u>204,208,869</u></b>	<b><u>176,961,701</u></b>

**FÉDÉRATION HAITIENNE DE FOOTBALL**  
**État des Flux de trésorerie**  
**Pour le période de janvier à décembre**  
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Profit net (perte nette)	16,763,489	(6,287,236)
Pertes sur disposition d'immobilisations	-	451,412
Amortissement	16,090,847	15,379,733
Redressement des amortissements	750,059.36	-
	<u>33,604,396</u>	<u>9,543,909</u>
<b>Évolution des éléments du fonds de roulement :</b>		
(Augmentation) Diminution nette des postes d'actif	77,755	(76,216)
Augmentation (Diminution) nette des postes de passif	(11,642,883)	(5,564,770)
	<u>(11,565,128)</u>	<u>(5,640,986)</u>
<b>Liquidité provenant des activités d'exploitation</b>	<u>22,039,268</u>	<u>3,902,923</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(1,890,524)	(10,115,902)
<b>Liquidité provenant des activités d'investissement</b>	<u>(1,890,524)</u>	<u>(10,115,902)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Redressement exercice antérieur	13,212,779	110,566
Variation du solde de fonds	(2,729,100)	-
<b>Liquidité provenant des activités de financement</b>	<u>10,483,679</u>	<u>110,566</u>
<b>Augmentation (Diminution) nette des liquidités</b>	<u>30,632,423</u>	<u>(6,102,413)</u>
Liquidité en début d'exercice	57,202,585	63,304,998
<b>Liquidité à la fin de l'exercice</b>	<u>87,835,008</u>	<u>57,202,585</u>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### **Note 1a : Présentation Sommaire de l'Organisation et de ses Sources de Revenus**

La Fédération Haïtienne de Football (FHF) est une organisation privée de type associatif fondée le 12 avril 1904, ayant son siège social au ranch de la Croix des Bouquets, commune de la Croix des Bouquets. Elle est membre de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association), de la CONCACAF (Confédération de Football d'Amérique du Nord, D'Amérique Centrale et des Caraïbes), et de la CAFUNION (Union Caribéenne de Football). Le but principal de la FHF est de promouvoir la pratique du football, le contrôler et le réglementer sur tout le territoire haïtien et d'organiser des compétitions de football sous toutes ses formes, en définissant les compétences concédées aux différentes ligues qui la composent. Le financement de ses activités et des coûts de fonctionnement du siège social provient essentiellement des subventions de la FIFA et de la CONCACAF à travers le fonds Foward et autres fonds, de l'Etat Haïtien à travers différents mécanismes de support, des sponsors et des particuliers.

La FHF était dirigée par un Président élu et un secrétaire coiffant les différents comités. Au cours de l'exercice 2019-2020, le Président a été démis de ses fonctions et remplacé par un Secrétaire Général et la plupart des comités par un Comité de Normalisation.

La FHF finance ses activités à partir des fonds reçus du Trésor Public par le biais du Ministère de la Jeunesse et des Sports et des subventions des institutions internationales et régionales dont elle est membre : la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) ; la Confédération de Football d'Amérique du Nord, d'Amérique Centrale et des Caraïbes (CONCACAF) et de l' Union Caribéenne de Football (La CAFUNION).

Pour l'exercice audité (janvier -décembre 2023), la FHF a reçu des fonds de trois sources : le Trésor Public, la FIFA et la CONCACAF (Notes 7 et 8).

### **Note 2. Sommaire des Méthodes Comptables**

Les états financiers de la FHF sont préparés selon les normes comptables internationales et tiennent compte des conventions comptables ci-dessous :

#### *Conversion des devises étrangères (USD)*

Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au taux de change en vigueur au 30 décembre 2023, soit 131.7785 HTG pour 1 USD et au 30 septembre 2022, soit 145,3700 HTG pour 1 USD. Les transactions à l'État des résultats ainsi que les éléments non monétaires de l'actif et du passif sont converties au taux moyen en vigueur lors de la transaction.

### *Immobilisations*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des biens selon les taux en vigueur à la DGI, c'est-à-dire :

Bâtiment	5.0%
Aménagement	20.0%
Équipements	12.5%
Matériel roulant	25%
Matériel et mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	50%
Améliorations locatives	20%

### *Exonération Fiscale*

Le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié le FASB ASC 740-10-50, Impôts sur les bénéfices (anciennement FIN 48, Comptabilisation des incertitudes liées aux impôts sur les bénéfices), qui exige que les entités présentent des positions connues ou anticipées de l'incertitude de l'impôt sur le revenu.

En tant qu'organisme sans but lucratif constitué en vertu de la loi haïtienne, la Fédération Haïtienne de Football est exonérée d'impôts sur le revenu, n'acquies pas la Taxe sur Chiffre d'affaires (TCA), et en tant qu'Organisme reconnu d'utilité publique, elle ne paie pas la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB). Cependant, elle se doit d'effectuer des prélèvements sur les salaires, commissions, primes et acquies les taxes parafiscales ainsi que les cotisations patronales.

### *Informations additionnelles*

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour fins de présentation.

Note 3-	<u>Encaisse</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	Petite-caisse	80,000	34,789
	Compte courant Sogebank 70026828 (HTG)	44,367	14,381
	Compte courant Unibank (USD)	3,227,297	13,375,170
	Compte courant Sogebank 170005136 (USD)	44,991,322	42,146,521
	Compte courant Sogebank 170007785 (USD)	38,997,358	586,460
	Carte de débit Sogecarte	494,663	1,045,265
	<b>Total</b>	<b><u>87,835,008</u></b>	<b><u>57,202,585</u></b>
Note 4-	<u>Autres débiteurs</u>		
	A recevoir divers	5,159	46,639
	Dépôt de garantie sur loyer	223,975	165,760
	Avances sur salaires	-	94,491
	<b>Total</b>	<b><u>229,134</u></b>	<b><u>306,889</u></b>
Note 5-	<u>Taxes et cotisation sociale à payer</u>		
	IRI @ payer	807,777	1,033,463
	CFGDCT @ payer	36,153	50,178
	CAS @ payer	36,154	50,178
	FDU @ payer	36,153	50,178
	Acompte à payer	25,927	93,776
	ONA @ payer	455,256	602,130
	TMS à payer	39,618	242,591

Ofatma à payer	-	242,590
Taxe sur boni à payer	303,999	193,055
<b>Total</b>	<b>1,741,037</b>	<b>2,558,140</b>

**Note 6- Comptes à payer**

Divers à payer	1,464,661	3,142,819
Boni à payer	-	23,625
Électricité à payer	-	7,624,320
Passifs éventuels	1,979,041	-
Autres créditeurs	121,282	3,600,000
<b>Total</b>	<b>3,564,983</b>	<b>14,390,764</b>

**Note 7- Revenus de Subventions**

Subventions coûts opérationnels	187,735,027	80,279,460
Subvention-Solidarité voyage	26,500,000	23,999,820
Subvention-Solidarité football féminin	-	51,472,465
Subvention post Covid 19	-	24,265,972
Subvention Talent Développement Scheme (TDS)	11,925,000	7,200,000
Forward project competition	-	14,874,636
Forward project subvention	11,048,280	-
Allocation Congrès	309,192	239,820
Subvention Barrages coupe du monde féminine	15,500,000	-
Subvention billets d'avion coupe du monde féminine	144,965,000	-

Subvention préparation coupe du monde féminine	147,840,000	-
Dotation Coupe du monde féminine	162,510,208	-
<b>Total</b>	<b>708,332,707</b>	<b>202,332,173</b>

**Note 8- Revenus de subvention CONCACAF**

Subvention CONCACAF	72,565,833	18,840,000
Subvention One Concacaf Program (OCP)	18,887,569	21,922,212
<b>Total</b>	<b>91,453,402</b>	<b>40,762,212</b>

**Note 9- Autres revenus**

Revenus de location du parking du stade	600,000	1,050,000
Autres locations d'espace	-	180,000
Recettes de match	929,510	-
Support accordé aux sélections	-	1,152,500
Frais d'affiliation de club	-	25,000
Droits de TV	-	6,227,801
Revenus divers	50,825	-
<b>Total</b>	<b>1,580,335</b>	<b>8,635,301</b>

**Note 10- Dépenses liées au personnel**

Salaire du personnel	42,479,940	29,216,959
Salaire agents de gardiennage du stade Silvio Cator	455,927	405,000
Boni sur salaire	3,039,993	1,954,175
Congés payés et préavis	46,973	450,000

Cotisation à l'ONA	1,227,719	595,256
Assurance OFATMA	-	198,419
Frais de transport du personnel	445,997	78,494
Heures supplémentaires	-	28,500
Perdiem	5,016,629	1,236,200
Frais de formation	58,600	96,000
Autres avantages	35,724	437,400
<b>Total</b>	<b>52,807,501</b>	<b>34,696,403</b>

**Note 11- Honoraires professionnels**

Honoraires auditeurs externes	1,074,400	928,944
Honoraires conseiller juridique	2,137,188	2,096,000
Honoraires cabinet comptable	-	300,000
Honoraires consultant en administration, finance et contrôle	3,042,500	1,225,000
Honoraires technicien en informatique	20,550	346,000
Honoraires firme de marketing et communication	7,050,720	4,340,000
Autres honoraires	2,147,515	465,000
<b>Total</b>	<b>15,472,872</b>	<b>9,700,944</b>

**Note 12- Frais de transport et de voyage**

Transport bus et taxi	15,644,970	5,116,290
Frais de location de véhicules	1,313,728	2,376,194
Billet d'avion et location charter	199,252,052	68,093,725

Transport ferroviaire	2,107,983	632,099
Frais de visas, passeport et autres documents	1,935,873	2,505,584
Assurance de voyage	4,145,323	369,529
Frais de bagages	6,793,653	1,549,745
Taxes frontalières	153,685	143,800
Transport matériel et équipement	520,662	35,000
Frais de parking et d'entreposage	18,090	31,113
Autres frais	4,969,949	1,317,541
<b>Total</b>	<b><u>236,855,969</u></b>	<b><u>82,170,619</u></b>

**Note 13- Frais d'entraînement et de compétition**

Perdiem et primes joueur(se)s	200,549,906	21,214,300
Perdiem et prime Staff	4,643,763	433,577
Primes de matches	599,680	1,352,500
Frais encadreur/éducateurs	410,500	-
Frais d'arbitrage	775,697	247,292
Frais journaliste	139,900	250,000
Frais techniciens	-	240,000
Frais de coordination et de supervision	159,000	817,000
Frais de planification et de logistique	2,682,576	-
Honoraires staff technique (entraîneurs, préparateur physique et mental, utilero, analyste video )	38,283,725	18,235,546
Honoraires médecins, kinésithérapeutes et masseurs	8,123,326	1,783,028

Honoraires agent de liaison	1,872,000	1,838,000
Formation des entraineurs	226,500	-
Formation des arbitres	389,800	-
Frais de location de terrain	6,733,937	4,450,100
Produits sanitaires, hygiéniques et cosmétiques	323,890	99,188
Frais de repas	41,376,212	4,089,221
Eau, glace et rafraichissement	2,446,864	473,465
Frais médicaux et produits pharmaceutiques	3,673,339	4,637,330
Frais salle de massage et salle de Gym	460,560	263,530
Frais de préparation sélection	793,315	1,451,055
Frais de lessive	782,220	582,714
Frais de préparation et d' évaluation des arbitres	465,400	605,118
Matériel et accessoires sportifs	28,942,718	578,375
Matériel médical	135,045	-
Communication et internet	174,305	499,860
Autres frais	3,115,574	168,950
<b>Total</b>	<b>348,279,753</b>	<b>64,310,148</b>

**Note 14- Frais d'entretien et de réparation**

Entretien génératrice	789,463	155,266
Entretien et réparation immeuble	-	115,372
Entretien et réparation matériel de bureau	31,817	-

Entretien et réparation autres	86,088	135,293
Entretien terrains de football	50,000	161,420
Entretien et réparation véhicule	-	78,350
Entretien et réparation matériel électrique	45,000	750
Entretien et réparation matériels hydrauliques	-	28,966
<b>Total</b>	<b>1,002,367</b>	<b>675,416</b>

**Note 15- Carburant et lubrifiant**

Carburant génératrice	1,274,776	410,657
Carburant et lubrifiant véhicules	924,349	471,709
Carburant matériel d'entretien	31,998	3,000
<b>Total</b>	<b>2,231,123</b>	<b>885,365</b>

**Note 16- Frais généraux**

Loyer	2,918,050	2,295,000
Frais de sécurité et de gardiennage	3,235,246	2,557,980
Frais de téléphone et d'internet	570,885	355,253
Eau	303,197	170,420
Fournitures de bureau	1,093,490	622,877
Autre mobilier et matériel	76,278	23,994
Assurance véhicule	35,128	-
Location salle de rencontre	1,288,642	824,650

Frais médicaux et produits pharmaceutiques	205,423	104,205
Frais de nettoyage et d'assainissement	415,204	508,230
Produits d'entretien et de nettoyage	406,098	246,992
Achat divers pour la cafétéria	173,219	213,955
Frais légaux	701,634	24,692
Procédures douanières	61,937	188,711
Frais de port de colis	1,285,086	-
Frais d'expédition de courrier	44,062	20,880
Publicité et promotion	111,367	381,075
Frais de documentation	16,760	159,230
Frais bancaires et frais de transfert	5,010,894	1,294,355
Produits sanitaires et hygiéniques	160,047	71,558
Taxe sur masse salariale	405,386	198,419
Autres taxes	389,127	94,191
Dépenses diverses	302,419	306,797
Autres pertes	451	238,726
<b>Total</b>	<b><u>19,210,029</u></b>	<b><u>10,902,189</u></b>

**Note 17- Autres dépenses**

Frais d'affiliation CFU	150,000	-
Frais de services rendus	231,024	488,842
Evènements spéciaux	72,900	9,750
Droit de TV et de retransmission	123,200	-
Autres frais de marketing et de communication	18,589	16,416
Subventions aux clubs	-	60,000
Subventions diverses	-	236,137
Autres frais	-	37,000
<b>Total</b>	<b><u>595,713</u></b>	<b><u>848,145</u></b>

## **C. RAPPORT SUR LA CONFORMITÉ AVEC LES TERMES DE L'ACCORD LES LOIS ET LES RÈGLEMENTS APPLICABLES**

Port-au-Prince, le 26 juin 2024

**Monsieur Patrick MASSENAT**  
**Secrétaire Général**  
**Fédération Haïtienne de Football (FHF)**  
**Port-au-Prince, Haïti**

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons vérifié les états financiers de la Fédération Haïtienne de Football qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du solde de fonds au 31 décembre 2023, l'état des revenus et des dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexées, incluant le résumé des principales méthodes comptables. Nous avons émis le rapport y afférent à la date du 26 juin 2024.

Nous avons conduit notre vérification en conformité avec les normes internationales de vérification. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne soient pas affectés d'irrégularités significatives.

La conformité avec les termes des contrats, les lois et les règlements est la responsabilité du Directoire de la FHF.

Nous avons effectué des tests de conformité aux termes des contrats, aux lois et aux règlements en vue de nous assurer que les états financiers ne sont pas empreints d'irrégularités d'une part, et d'autre part, en vue de nous prononcer sur la conformité de la FHF aux termes des accords la liant aux bailleurs, aux partenaires internes et externes, aux créanciers, aux lois et aux règlements en vigueur en conformité avec notre mandat de vérification. Nous croyons que l'étendue des tests que nous avons effectués fournit une base raisonnable pour notre opinion. Les tests de conformité que nous avons effectués nous ont conduit aux constats suivants :

- L'acompte de 2 % prévu par la loi sur les contrats de services n'a pas été prélevé dans la plupart des cas. Sur les salaires des contractuels où il a été prélevé, le montant prélevé est incorrect, donnant lieu à une différence de 28,273 HTG (Annexe 3).
- La taxe de 15 % prévue par la loi sur les honoraires des étrangers n'a pas été prélevée ;
- L'acompte de 10 % prévu par la loi sur les contrats de loyer n'a pas été prélevé ;

- Les prélèvements effectués pour l'IRI, CFGDCT, CAS, et la TMS sont incorrects entraînant des écarts de 1,046,341.90 HTG en moins par rapport aux montants qui devraient être prélevés
- Les prélèvements effectués pour l'ONA accusent une différence de 100,082.26 HTG en moins par rapport au montant total qui devrait être prélevé.

Ces écarts génèrent un passif éventuel de 1,979,040.86 HTG au moins pour l'Organisation (Réf. tableau # 2)

Excepté pour l'effet des situations ci-dessus décrites, à notre avis, les opérations de la FHF ont été conformes à tous égards significatifs aux lois et aux règlements applicables.

Ce rapport est adressé au Secrétariat Général et au Comité de Normalisation de la FHF. Une fois validé par ces instances, son accessibilité n'est pas limitée.



**ANNEXE 1 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

Cout d'acquisition	Couts au 31 Décembre 2022	Augmentation	Régularisation	Couts au 31 Décembre 2023
Terrain	37,000,000	-	-	37,000,000.00
Bâtiments	114,731,901	-	(7,980,116)	106,751,785.27
Stade Silvio Cator	477,078,312	-	-	477,078,312.00
Aménagement	-	-	7,980,116	7,980,115.73
Améliorations locatives	1,217,610	182,000.00	-	1,399,610.00
Matériel de bureau	10,431,839	102,541.10	-	10,534,380.10
Matériel électrique	9,576,795	-	-	9,576,795.00
Génératrice	5,906,010	-	(5,906,010)	-
Équipement informatique	2,992,195	1,605,982.75	-	4,598,177.75
Matériel roulant	2,273,874	-	-	2,273,874.00
Matériel sportif	3,116,601	-	(3,116,601)	-
Installation eau potable	4,475,069	-	(4,475,069)	-
Équipement	-	-	13,497,680	13,497,680.00
	<b>668,800,206</b>	<b>1,890,524</b>	<b>-</b>	<b>670,690,729.85</b>
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>31 Décembre 2022</b>	<b>Amortissement t 2023</b>	<b>Régularisation</b>	<b>Amortissement cum au 31 Décembre 2023</b>
Amortissement cumulé Bâtiments	65,041,131	5,337,589.25	(990,060)	69,388,661
Amortissement cumulé Stade Silvio Cator	441,728,352	3,854,166.00	-	445,582,518



## ANNEXE 2 : RAPPORT DÉTAILLÉ SUR LES TAXES NON-PRÉLEVÉES

### 1. ONA

Le tableau ci-dessous montre les écarts constatés dans les prélèvements de l'ONA dû aux taux de change inapproprié utilisé au cours de l'année.

CDI Mois	ONA		
	FHF	CEGEC	ECART
Janvier 2023	100,464.00	113,710.10	13,246.10
Février 2023	100,464.00	115,373.63	14,909.63
Mars 2023	100,464.00	117,942.65	17,478.65
Avril 2023	100,464.00	118,491.88	18,027.88
Mai 2023	100,464.00	110,606.69	10,142.69
Juin 2023	100,464.00	106,754.67	6,290.67
Juillet 2023	100,464.00	105,909.69	5,445.69
Aout 2023	95,784.00	100,143.20	4,359.20
Septembre 2023	95,784.00	99,270.54	3,486.54
Octobre 2023	101,244.00	104,071.59	2,827.59
Novembre 2023	101,244.00	103,284.38	2,040.38
Décembre 2023	118,853.98	120,681.22	1,827.24
	<b>1,216,157.98</b>	<b>1,316,240.24</b>	<b>100,082.26</b>

### 2. Ecart dans le prélèvement des 2 % sur les salaires des contractuels dû aux taux de change inapproprié utilisé au cours de l'année.

CDD Mois	FHF		CEGEC		ECART
	Acompte	2 %	Acompte	2 %	
Janvier 2023	31,205.20		35,319.58		4,114.38
Février 2023	28,085.20		32,253.26		4,168.06
Mars 2023	28,085.20		32,971.44		4,886.24
Avril 2023	28,085.20		33,124.98		5,039.78
Mai 2023	28,085.20		30,920.64		2,835.44
Juin 2023	28,085.20		29,843.79		1,758.59
Juillet 2023	28,085.20		29,607.57		1,522.37
Aout 2023	28,085.20		29,363.38		1,278.18
Septembre 2023	27,734.20		28,743.72		1,009.52
Octobre 2023	26,356.20		27,092.29		736.09
Novembre 2023	26,356.20		26,887.36		531.16
Décembre 2023	25,576.20		25,969.40		393.20
<b>Total</b>	<b>333,824.40</b>		<b>362,097.41</b>		<b>28,273.01</b>

**3. Ecart dans les prélèvements des 10 % de taxes sur boni dû aux taux de change inapproprié utilisé au cours de l'année.**

	FHF	CEGEC	ECART
	10%	10%	
<b>CDI</b>			
Decembre 2023	172,673.32	175,327.98	2,654.65
<b>CDD</b>			
Decembre 2023	126,776.00	128,725.03	1,949.03
<b>Total</b>	<b>299,449.32</b>	<b>304,053.01</b>	<b>4,603.69</b>

**4. Ecart dans le prélèvement de l'IRI, de la CFGDCT, de la CAS et du FDU dû aux taux de change inapproprié utilisé au cours de l'année.**

CDI	ECART			
	IRI	CFGDCT 1%	CAS 1%	FDU 1%
Janvier 2023	63,970.71	2,207.68	2,207.68	2,207.68
Février 2023	72,130.14	2,484.94	2,484.94	2,484.94
Mars 2023	84,730.90	2,913.11	2,913.11	2,913.11
Avril 2023	87,424.81	3,004.65	3,004.65	3,004.65
Mai 2023	48,748.82	1,690.45	1,690.45	1,690.45
Juin 2023	29,922.46	1,048.44	1,048.44	1,048.44
Juillet 2023	25,876.34	907.61	907.61	907.61
Aout 2023	20,806.20	726.53	726.53	726.53
Septembre 2023	16,600.99	581.09	581.09	581.09
Octobre 2023	13,453.27	471.26	471.26	471.26
Novembre 2023	9,694.97	340.06	340.06	340.06
Décembre 2023	8,809.47	304.54	304.54	304.54
	<b>482,169.08</b>	<b>16,680.37</b>	<b>16,680.37</b>	<b>16,680.37</b>

**5. TMS**

	FHF	CEGEC	ECART
	2%	10%	
<b>TMS</b>	405,385.50	919,517.20	514,131.70
	<b>405,385.50</b>	<b>919,517.20</b>	<b>514,131.70</b>

05/08/2023	KOTEYO S.A.	Honoraires mois de mai de la firme de communication et marketing	535,500	10,710	Pas de prélèvement d'acompte de 2%
06/05/2023	KOTEYO S.A.	Honoraires mois de juin 23 du consultant en communication	500,500	10,010	Pas de prélèvement d'acompte de 2%
07/05/2023	KOTEYO S.A.	Honoraires du mois de juillet 2023 du consultant en communication de la FHF	484,750	9,695	Pas de prélèvement d'acompte de 2%
08/11/2023	KOTEYO S.A.	Honoraires du mois d'août de la firme de consultation en communication et marketing	479,500	9,590	Pas de prélèvement d'acompte de 2%
09/12/2023	KOTEYO S.A.	Honoraires du mois de septembre 2023 du consultant en communication marketing de la FHF	476,000	9,520	Pas de prélèvement d'acompte de 2%
<b>Total Consultant commun.&amp; marketing</b>			<b>5,648,970</b>	<b>112,979</b>	
<b>Autres honoraires</b>					
01/16/2023	Pro football DB solutions	Paiement facture # 8 /cueillette d'informations sur joueurs( U-17 masc.)	162,000	24,300	Pas de prélèvement d'acompte de 15% et pas patente
05/25/2023	Sport GM S.A.	Honoraires agents de match / match amical Haïti vs Malte , CM 2023	282,000	42,300	Pas de prélèvement d'acompte de 15% et pas patente
07/17/2023	Decaup Nicolas Rene Georges	Honoraires de mars à juin de l'assistant Team manager de la Sélection féminine A	552,000	82,800	Pas de prélèvement d'acompte de 15% et pas patente
08/31/2023	GLENN MFUTA ZAOO _USD	Honoraires du 22 juin au 16 juillet 2023 du photographe de la Sélection masculine A dans le cadre	326,400	48,960	Pas de prélèvement d'acompte de 15% et pas patente
09/01/2023	Pro football DB solutions	Paiement des facture 116 et 129 pour l'identification des joueurs Haïtiens par BESOCER	820,178	123,027	Pas de prélèvement d'acompte de 15% et pas patente
<b>Total Autres honoraires</b>			<b>2,142,578</b>	<b>321,387</b>	
<b>Total 5200 · Honoraires professionnels</b>			<b>9,429,985</b>	<b>467,135</b>	

## 7. Acompte sur les loyers

L'organisation n'a pas prélevé les 10 acompte prévu par la loi sur les loyers.

Date	Name	Memo	Débit	Foreign Amount	Constats
01/09/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement loyer mois de janvier 2023	255,000.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
02/06/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement loyer mois de février 2023	255,000.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
03/06/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement loyer du mois de février	263,500.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
04/04/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement loyer du mois d'avril 2023	260,100.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
05/08/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement facture loyer du mois de mai 2023	260,100.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
06/05/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement loyer du mois de juin 2023 du local administratif	243,100.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
07/05/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement facture de loyer mois de juillet du local administratif de la FHF	235,450.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
08/10/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement du loyer du mois d'août 2023	232,900.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
09/05/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement du loyer du local administratif de la FHF pour le mois de septembre 2023	231,200.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
10/09/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement du loyer du mois d'octobre 2023 du local administratif de la FHF	229,500.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
11/07/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement de loyer mois de novembre 2023 du local administratif	226,950.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
12/05/2023	Giliane William Bailly_USD	Paiement du loyer du mois de décembre 2023 du bureau administratif de la FHF	225,250.00	1,700.00	Le 10% sur le loyer n'a pas été mentionné dans le contrat
<b>Total</b>			<b>2,918,050.00</b>	<b>20,400.00</b>	
<b>Acompte sur loyer</b>			<b>291,805.00</b>	<b>2,040.00</b>	

## 8. Prime à un étranger

Date	Name	Memo	Débit	Foreign Amount	Acompte en HTG	Constats
08/16/2023	Gabriel Calderon Pellegrino	Honoraires stage de préparation Gold Cup , primes de match, et rembours. de dépenses/Entraîneur ...	272,000.00	2,000.00	40,800.00	Pas de prélèvement de 15 %
<b>Total</b>			<b>272,000.00</b>	<b>2,000.00</b>	<b>40,800.00</b>	